



Syndicat National des Cadres Navigants de la Marine Marchande - CFE-CGC Officiers

Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres

59/63 rue du Rocher 75008 Paris

Tel : 07 61 96 71 61

Contact: secretariat@sncnmm.org

Web: <http://sncnmm.org/>

Réseaux sociaux: <https://www.facebook.com/sncnmm.org/> / <https://twitter.com/CGCmarine>

CFE-CGC MARINE

COMMUNICATION PRESSE – 20 mai 2016

Passage en force de la Loi "Travail"

Risques de l'inversion de la hiérarchie des normes sur le secteur maritime

Comme dénoncé par notre confédération CFE-CGC, dans l'action depuis plusieurs semaines pour faire évoluer ce projet de loi, nous nous indignons de l'absence de débat parlementaire condamné par l'utilisation abusive de l'article 49-3 de la Constitution.

Nous tenons aujourd'hui à alerter tous les acteurs du secteur maritime, mais aussi les élus amenés à travailler sur le texte, sur les conséquences du principe de « L'inversion de la hiérarchie des normes » toujours présent dans le projet, et que nous n'imaginions pas voir maintenu au terme du débat parlementaire.

Condamnée largement par les partenaires sociaux depuis plusieurs semaines, et loin de faire l'unanimité au sein des organisations patronales, **elle comporte un risque évident d'accroître les phénomènes de «dumping social» entre entreprises.**

En conférant un pouvoir supérieur à la négociation d'entreprise, **on place le curseur social dans une zone de très grande fragilité et d'inégalités.**

Nous rappelons que les conditions et la qualité du dialogue social sont **largement inégales suivant les entreprises.** Il y a donc une très grande **cohérence à faire vivre les accords de branches**, fruits de la négociation paritaire **et applicables à tous.**

Associée à un deuxième principe maintenu dans le projet de loi, et que nous condamnons aussi, « le référendum d'entreprise », **elle ouvre un large champ, aux pressions directes sur les salariés, à l'affaiblissement des Syndicats et à la remise en cause du dialogue social dans son ensemble !**

Très concrètement pour la filière maritime, nous rappelons qu'en l'absence d'autres mesures conservatoires, l'accord de branche est le dernier outil pour limiter l'impact social d'une mondialisation sans limite sur nos navires et dans nos ports.

Où est la cohérence de l'action gouvernementale qui, pour protéger la filière maritime, a mis en place le décret « Etat d'Accueil », imposant à toute société, s'installant pour une activité régulière en France, le respect des accords de branches, et ce quelle que soit la nationalité de ses équipages, et qui aujourd'hui passe en force une loi permettant à certains opérateurs de contourner le dispositif initial?!?



Syndicat National des Cadres Navigants de la Marine Marchande - CFE-CGC Officiers

Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres

59/63 rue du Rocher 75008 Paris

Tel : 07 61 96 71 61

Contact: secretariat@sncnmm.org

Web: <http://sncnmm.org/>

Réseaux sociaux: <https://www.facebook.com/sncnmm.org/> / <https://twitter.com/CGCmarine>

A l'inverse du chemin choisi, nous souhaitons garder, pour la sauvegarde puis le développement des emplois maritimes nationaux toujours plus menacés, **une négociation paritaire de branche pour faire évoluer et appliquer un socle social minimal de qualité, seul frein au « dumping social » que nous subissons.**

Nous rappelons aussi que **dans le domaine de la sécurité maritime, sur les navires à passagers en lignes régulières au cabotage national et pour certaines activités stratégiques, notre proposition de légiférer sur l'obligation du français en langue de travail constituerait en complément du motif de sécurité indéniable, un autre garde fou à une exploitation abusive de travailleurs détachés.**

Cette disposition est permise par la **Directive Européenne 2008 106 CE** sur le niveau minimal de formation des gens de mer. (Un exemple équivalent existe d'ores et déjà dans le secteur du bâtiment avec la commune d'Angoulême qui impose cette clause dans ses appels d'offres de marchés publics pour raisons de sécurité et de compréhension des directives de travail).

Nos craintes pour le maritime s'appliquent à tous les secteurs du transport confrontés à la libre concurrence qui s'impose en Europe. **Routier, Maritime, Aérien, Ferroviaire font d'ores et déjà les frais d'un modèle communautaire ultralibéral mis en place sans l'harmonisation sociale et fiscale préalable.** Fort de ce constat largement partagé, **nous interpellons toutes les sensibilités sur le risque d'avoir une nouvelle cause, nationale cette fois, de dérégulation sociale.**

Au-delà des polémiques politico-médiatiques sur la forme de la contestation, visant à détourner l'opinion publique du fond du sujet et de ses conséquences pour tout un chacun, **nous insistons pour qu'un débat de qualité éclaire le passage du projet de loi au Sénat et que notre alerte comme l'ensemble des propositions faites par notre Confédération CFE-CGC, soient prises en compte pour de nouvelles évolutions du texte avant son retour en deuxième lecture au Parlement.**

Contacts:

Pierre Maupoint de Vandeuil
Président du SNCNMM - CFECGC Marine
tel: [+33 661762030](tel:+33661762030)

Patrice Le Vigouroux
Secrétaire Général du SNCNMM – CFECGC Marine
tel: [+33 761967161](tel:+33761967161)